

# Label départemental des villes, villages, maisons et écluses fleuris

## Critères de sélection du jury départemental

\*\*\*\*\*

Pour primer les candidats au Label départemental des villes, villages, maisons et écluses fleuris, le jury est très attentif aux critères suivants afin d'attribuer ses notes :

- En premier lieu il est impératif que le **décor soit visible de la rue**
- 1 - Economie de la ressource en eau :
    - Privilégier les végétaux moins gourmands en eau et le paillage des plantations
    - Limiter les plantes en pots
    - Privilégier les plantations de « pleine terre »
    - Favoriser la micro irrigation et la récupération des eaux de pluie
  - 2 - Maintien de la diversité variétale et de la biodiversité :
    - Introduire des plantes vivaces dans les cultures annuelles
    - Favoriser la biodiversité en utilisant des plantes aromatiques, des composées, des mélanges mellifères, etc...
    - Favoriser le potager fleuri
    - Privilégier la diversité des essences végétales pour les arbres et arbustes
  - 3 - Entretien des plantes et de leur environnement :
    - Prêter une attention particulière à l'entretien des plantations arborées et arbustives (pas de coupes trop sévères, nettoyage des branches mortes, etc...)
    - Respecter les distances réglementaires de plantation dans les espaces privés et les espaces publics
    - Valoriser le patrimoine bâti
    - Faire un effort d'entretien des murs, clôtures, appentis, bancs, trottoirs, etc...
    - Limiter au maximum les objets de décoration (type nains de jardin, animaux)
    - Utiliser des contenants de qualité
  - 4 - Observation particulière :
    - Les candidats qui auraient eu deux années consécutives (2014-2015) deux prix d'encouragement ne seront pas retenus par le jury départemental